Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902712-20251212-D2025_12_05-DE

MAIRIE

Conseil Municipal du 12 décembre 2025

Délibération n°2025.12.05

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Katell IZORÉ

Le Conseil municipal de Saint-Vougay s'est réuni en session ordinaire, le 12 décembre 2025 à 18h00, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 05 décembre 2025

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean PALUD, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Bernadette GOURLAY, M. Thibault HENRY, Mme Katell IZORE, M. Claude LE BERRE, M. Joël LE ROUX, M. Christophe QUENEL, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie TANNÉ.

Absents excusés : Mme Marie-Claire LE JONCOUR donne pouvoir à M. Jean PALUD,
Mme Monique BRAMOULLÉ donne pouvoir à Madame Bernadette GOURLAY,
Mme Nathalie DELACOUDRE CORVEZ donne pouvoir à Marie-Claire HÉNAFF.

Absent : M. Ludovic MOAL.

D. n° 2025.12.05 : Révision Annuelle des Fermages 2025

Madame le maire expose,

L'indice applicable aux fermages payables à compter du 1er octobre 2025 est fixé par arrêté ministériel du 23 juillet 2025. Il est de 123,06 (base 100 pour 2009-2010) soit une augmentation de +0,42 % par rapport à l'année 2024.

EXPLOITATIONS	SUPERFICIE	TARIF n-1	INDICE EN COURS	INDICE N-1	ANNEE 2025
GAEC ROZEC	815	24,20	123,06	122,55	24,30
MICHEL IZORÉ	1 000	26,31	123,06	122,55	26,42
GAEC CONSEIL	1 134	28,41	123,06	122,55	28,53
GAEC KERDEVY (MOYSAN)		42,09	123,06	122,55	42,27

Madame Katell IZORÉ, conseillère municipale, étant concernée par l'exploitation agricole Michel IZORÉ, sort de la pièce et n'assiste pas au délibéré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal applique la hausse prévue en 2025.

Le Maire,
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.